

TRI + SIMPLE

A partir du 1^{er} janvier 2022, triez tous vos emballages et vos papiers.

Dans la poubelle jaune, vous mettiez déjà tous les papiers, les cartons, les cartonnettes, les briques alimentaires, les emballages en métal et les bouteilles en plastique.

Désormais, ajoutez la totalité de vos emballages en plastique et tous les petits emballages en métal.

Les emballages en verre sont, eux, toujours à déposer dans le conteneur à verre séparé.

Plus de doute pour trier !

**C'est un emballage, ou un papier ?
Je le trie !**



Gobelets

Cartons vides

Briques alimentaires

Enveloppes, papiers, courriers

Journaux, livres, cahiers, catalogues, magazines...

Emballages en carton et briques alimentaires

Tous les papiers



Bouteilles, flacons et bidons

NOUVEAU

Toutes les barquettes ...

Tubes, pots, boîtes, gobelets ...

Sacs, sachets, films ...



Canettes, conserves, bouteilles, boîtes, sprays, barquettes ...

NOUVEAU

Gourdes

Capsules

Couvres Opercules

Bougies chauffe-plat

Tubes Boîtes

Plaquettes de médicaments

Papier aluminium

Barquettes

Emballages en plastique

Emballages en métal



Jetez en vrac, pas dans un sac.



N'empilez pas les emballages les uns dans les autres.



Inutile de laver ! Il suffit de bien vider.

CITEO

En savoir +
www.ConsignesDeTri.fr